

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSCHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2025

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline WAGENTRUTZ

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 26 juin 2025

Conseillers présents : 13

Membres présents : Mmes et MM., Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 5

Membres absents excusés : Mmes et M. Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Alice REIBEL.

Procurations : 2

Membres absents ayant donné procuration :
Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,
Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20250605

Objet : Complétion de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

- Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L332-14 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération n° COMM20240408 du 09 avril 2024 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie C, afin d'assurer les fonctions d'agent de gestion administrative dont les attributions consistent à effectuer des missions d'accueil du public, suivre des dossiers administratifs et réaliser des travaux de bureautique ;
- Vu** le budget de la collectivité ;
- Vu** le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de compléter la délibération initiale qui ne prévoit pas le recours éventuel à un agent contractuel, conformément aux dispositions prévues par l'article L332-14 du code général de la fonction public, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de compléter la délibération n° COMM20240408 du 09 avril 2024 en se réservant la possibilité de pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 02 juillet 2025

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Caroline WAGENTRUTZ

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>